



Site Natura 2000 FR 7200662 de la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Comité de pilotage Natura 2000

« Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

10 décembre 2024 – Aubeterre sur Dronne – 14h

Compte rendu de réunion

Présents

Monsieur Nicolas DUSSUTOIR, Président du Copil, Maire de Bourdeilles
Monsieur Hugo MAILLOS, Région Nouvelle Aquitaine
Monsieur Robert DENOST, Adjoint à la mairie de Saint-Aulaye-Puymangou
Monsieur Yoann SUREAU, Département de la Dordogne
Madame Victoria TARDIEU, Office Français de la Biodiversité, délégation de Charente
Madame Aurélie LAVAUD, DDT de la Charente
Madame Mélanie AUPY, DDT de la Dordogne
Monsieur Vincent LABOUREL, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Cédric DEVILLEGER, Parc naturel régional Périgord-Limousin
Monsieur Jean-Paul LAFRAIS, conseiller municipal Aubeterre sur Dronne
Monsieur François-Xavier DUPRESSOIR, Syndicat de rivières du bassin de la Dronne
Monsieur Jean-Didier ANDRIEUX, Président du SRB Dronne, Maire de Celles
Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, élu représentant EPIDOR, Maire de La Roche-Chalais
Madame Delphine BONNIEU, Maire déléguée de Saint-Michel-de-Rivière, commune de La Roche-Chalais, Vice-Présidente du SRB Dronne
Monsieur Yann DUMAS, Fédération des chasseurs de Dordogne
Monsieur Valentin BONDU, SABV Dronne Aval
Madame Maëlle DUPUY, GREGE
Monsieur Gaël PANNETIER, SABV Dronne Aval
Monsieur Stéphane BEGUERIE, Maire de Bonnes, Président du SABV Dronne Aval
Monsieur Marc MOUNIER, CNPF
Monsieur Tristan DELPEYROU, SRB Dronne
Monsieur Pierre-Antoine HOSPITAL, SRB Dronne
Madame Justine QUETIER, EPIDOR-EPTB Dordogne
Madame Laetitia GIVERNAUD, EPIDOR – EPTB Dordogne

Excusés

Madame Nathalie ARNAUD, Conseillère Régionale, Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Pia HANNINEN, Unité départementale de l'architecture et patrimoine de la Dordogne
Madame Mélanie CELERIER, Conseillère départementale du canton de Brantôme
DDTM de Gironde
DDTM de Charente-Maritime
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
ONF, Agence Landes Nord Aquitaine
Madame Magali CRESTE, Conseil Départemental de la Gironde
Monsieur Didier GOURAUD, Chambre des métiers de Dordogne
Monsieur le Maire des Eglisottes et Chalaure
Monsieur le Maire de Lagorce
DREAL Nouvelle-Aquitaine
FDSEA de Gironde
Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
Communauté de communes de Haute-Saintonge
Communauté d'Agglomération du Libournais
Conseil Départemental de Charente-Maritime

Compte rendu

Monsieur DUSSUTOUR remercie les participants et présente l'ordre du jour :

- ✓ Bilan de l'animation 2024 et perspectives 2025 :
 - Contractualisation agricole et non agricole
 - Communication et sensibilisation
 - Évaluation des incidences et conseils aux porteurs de projets
 - Point sur la Réserve de biosphère UNESCO du Bassin de la Dordogne
 - Etudes sur les espèces d'intérêt communautaire : Vison d'Europe – GREGE & Grande Mulette – CEN Nouvelle-Aquitaine

- ✓ Point sur la gouvernance de l'animation du site Natura 2000

Organisation de la mise en œuvre de l'animation du site :

EPIDOR a été désignée structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 pour 3 années, pour la période allant de 2024 à 2026, lors du COPIL de décembre 2023.

Monsieur DUSSUTOUR est Président du comité de pilotage depuis 2020, et a été redésigné Président du COPIL pour 3 années (2024 à 2026) lors du COPIL de décembre 2023.

EPIDOR, dans le cadre d'un marché public, délègue la réalisation des actions d'animation suivantes : mise en œuvre des contrats agricoles et non agricoles, actions de communication et de sensibilisation.

EPIDOR conserve les actions de coordination avec les services de l'Etat et de la Région et avec les partenaires techniques, la gestion administrative et financière du programme, les évaluations des incidences et avis sur projets, la mise en œuvre d'actions de communication.

Le Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne (SRB Dronne) est la structure retenue dans le cadre d'un marché public pour l'animation agricole et non agricole en 2024 sur la partie amont du site Natura 2000 et le département de la Dordogne.

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval (SABV Dronne Aval) est la structure retenue dans le cadre d'un marché public pour l'animation agricole et non agricole en 2024 sur la partie aval du site Natura 2000 et les départements de la Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Bilan de l'animation 2024 :

1. Animation agricole :

Contexte :

Dans le cadre de la programmation PAC 2023-2027, EPIDOR a déposé en octobre 2023, dans le cadre d'un appel à projets de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la campagne de contractualisation de MAEC en 2024.

Ce PAEC est commun aux deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne, en raison des enjeux habitats similaires.

Pour le site de la Vallée de la Dronne, le prévisionnel de contractualisation déposé dans ce PAEC est de 300 hectares pour un budget pour des contrats de 5 ans de 310 000 €.

Courant mars 2024, la DRAAF a alloué au PAEC un budget de 250 000 €, soit 125 000 € pour le site de la Vallée de la Dronne (et 125 000 € pour la Vallée de l'Isle).

En parallèle, le budget alloué pour le financement de l'animation agricole a été fortement diminué (de 2/3 par rapport aux besoins exprimés pour 2024 (crédits 100% Ministère de l'Agriculture)).

Face à ces contraintes budgétaires, nous avons dû prioriser les exploitants agricoles à démarcher et rencontrer, en recherchant la cohérence avec les 6 critères de priorisation inscrits dans le PAEC :

- Présence d'habitat d'intérêt communautaire
- Secteur prioritaire
- Parcelle riveraine de l'Isle
- Parcelle en secteur de discontinuité de la trame verte
- Parcelle incluse dans un Grand ensemble de pairies
- Souhait d'une Mesure ambitieuse

Rappels des enjeux agropastoraux du site Natura 2000 :

Le Site Natura 2000 couvre une surface de 5 931 ha dont 2 900 ha d'intérêt communautaire (soit près de 49% du site). 17% des habitats sont dans un état de conservation dégradé (16% moyennement dégradé et 1% fortement dégradés).

Les enjeux agropastoraux visés par la mise en œuvre des actions agricoles sont la préservation des :

- Prairies maigres de fauche qui représentent 2 311 ha (soit près de 80% des habitats d'intérêt communautaire du site),
- des Mégaphorbiaies représentant une surface de 94 ha (soit près de 3% des habitats d'intérêt communautaire du site),
- et des Prairies habitats des espèces d'intérêt communautaire de Cuivré des marais et de Damier de la Succise.

Afin de répondre à ces enjeux de préservation, de **nouvelles mesures ont ainsi été définies** pour le territoire sur la base des cahiers des charges des mesures proposées au niveau national :

- ESP1 : Absence de fertilisation et mise en défens de 10% de la parcelle - 82 €/ha/an
- ESP2/3/4 : Report de fauche (de 25 jrs, 35 jrs ou 45 jrs) + absence de fertilisation azotée - 145 à 254 €/ha/an
- MHU1/2 : Préservation des milieux humides – 150 à 201 €/ha/an
- OUV1 : Maintien de l'ouverture des milieux – 153 €/ha/an
- CPRA : Conversion de cultures en prairies – 358 €/ha/an

L'animation de la mise en œuvre des MAEC en 2024 sur le site Natura 2000 a été réalisée par les syndicats sur leur territoire d'intervention.

Monsieur HOSPITAL, du SRB Dronne, présente le travail mené sur la partie amont du site, sur le département de la Dordogne.

En 2024, 3 agriculteurs ont été démarchés. Il s'agit de 3 dossiers agricoles de renouvellement de 2019. Ces 3 dossiers correspondent à 30 hectares engagés en MAEC dont 80% de ces surfaces se situent en zones prioritaires définies pour le site. Montant sur 5 ans de ces 3 contrats : 27 280 €.

Mesures engagées :

- NA ISDR ESP2 sur 15 hectares
- NA ISDR ESP 3 sur 11 hectares
- NA ISDR ESP 4 sur 4 hectares

Monsieur BONDU, du SABV Dronne aval, présente le travail mené sur la partie aval du site, sur les départements de Charente, Charente-Maritime et Gironde, et Dordogne.

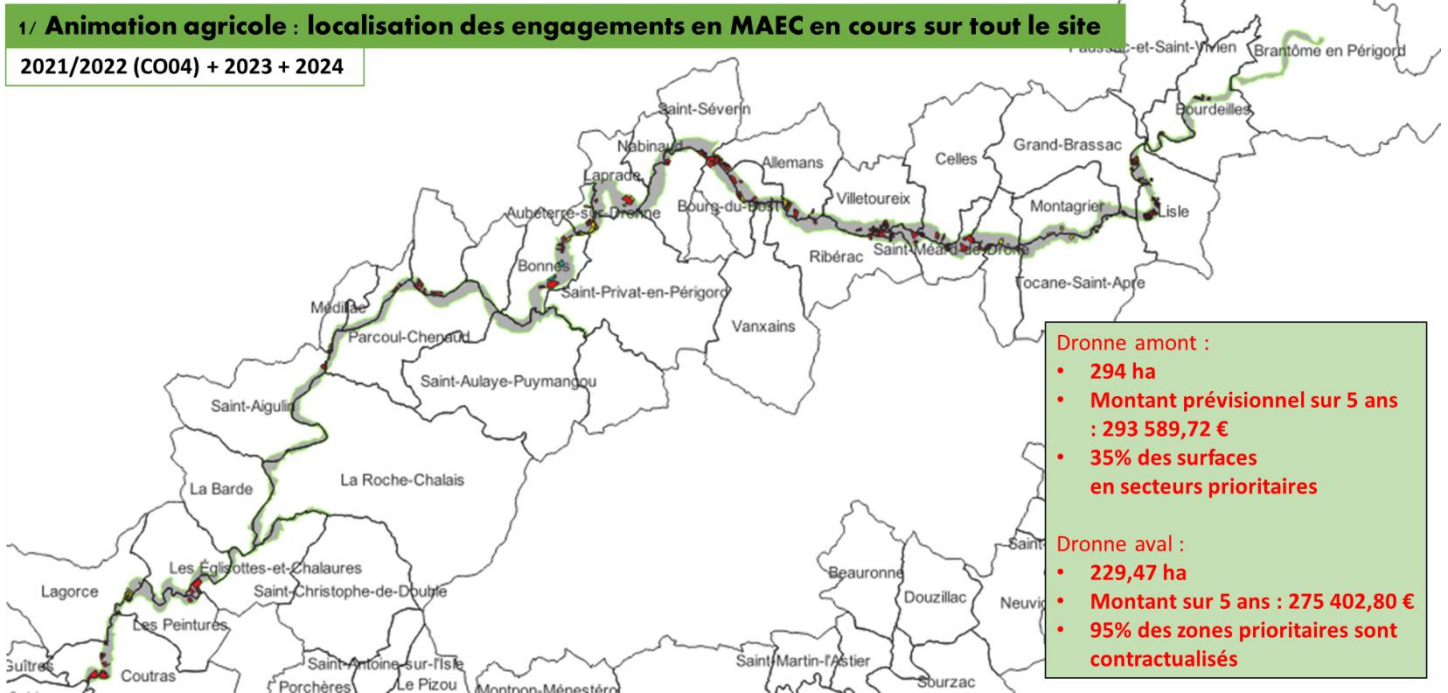
En 2024 :

- **10** contacts téléphoniques
- **6** rencontres individuelles
- **6** contrats signés pour une surface totale de **46,63** hectares dont 3 diagnostics mutualisés
 - **Les objectifs sont atteints**
 - Sur les 6 diagnostics réalisés, 5 sont des renouvellements de 2019 et 1 correspond à un nouveau diagnostic (conversion prairie)
 - Montant sur 5 ans de ces 6 contrats : 76 603,80 €
- Répartition de la contractualisation par département :
 - **La Charente = 32,83 hectares soit 70,4 %**
 - **La Charente-Maritime = 0 hectare**
 - **La Gironde = 13,8 hectares soit 29,6 %**

Bilan de la contractualisation agricole 2024 sur tout le site :

- 76 ha contractualisés
- 103 883,80 € (5 ans)

Bilan de la contractualisation agricole en cours sur le site :



Bilan global : les contrats agricoles en cours sur le territoire de la Vallée de la Dronne représentent 523,47 hectares engagés pour un montant de 568 992 € = contrats de 2021 (CPRA), 2022 (2022), 2023 et 2024.

A noter que 604 hectares étaient engagés en MAEC sur le site en 2023. Il y a donc une baisse de 70 hectares non engagés ainsi que des besoins en nouvelles contractualisations non honorées estimés à 40/50 hectares. Ce constat s'explique notamment par les baisses de financements des MAEC et de l'animation.

Echanges :

Monsieur Hospital fait remarquer que, dans les critères de priorisation des contrats, le critère « renouvellements/nouveaux contrats » serait à modifier pour faire davantage ressortir les nouveaux engagements/contrats.

Formation obligatoire dans le cadre des engagements en MAEC :

Madame GIVERNAUD indique que, dans le cadre de cette nouvelle programmation PAC, les exploitants agricoles qui contractualisent une MAEC doivent suivre une formation « biodiversité » dans les deux ans qui suivent leur engagement, soit d'ici le 15 mai 2025 pour les exploitants engagés en 2023.

Le contenu de la formation a été construit en 2024 dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Cette formation est financée via les fonds Vivea.

La formation est centrée sur l'enjeu « prairies naturelles », et plusieurs sessions sont proposées aux 41 exploitants engagés en 2023 sur le PAEC soit sur les deux sites Natura 2000 de la Vallée de l'Isle et de la Vallée de la Dronne :

Date (journée)	Lieu	Intervenants	Nbre d'exploitants NA_ISDR ayant participé
19/11/24	Bertric-Burée	CA24/Philippe Brousse SMBI/Elise Gobin	7
03/12/24	Mussidan	CA24/Laurence Vigier SMBI/Elise Gobin	7
06/02/25	La Roche Chalais	CA24/Philippe Brousse SABVDA/Valentin Bondu	10
21/01/25	Saint-Martial d'Artenset	CA24/Rémy Lestang SMBI/Elise Gobin	9
20/02/25	Echourgnac	CA24/Laurence Vigier SMBI/Elise Gobin	6
24/04/25	Paussac	CA24/Philippe Brousse CEN NA/Cyrille Gouat	0
Novembre 24	Formation sur le site de la Tude par CA16		1
Obj : 40			40

Nota bene : tableau des formations élaboré en date du 14 février 2025 a posteriori de la réunion du COPIL

Campagne de contractualisation agricole 2025 :

Un PAEC a été déposé en novembre 2024 pour la campagne de MAEC 2025 sur la base d'un prévisionnel de 245 hectares de surfaces à engager, pour un montant prévisionnel de 225 000 €. Suite à la CRAEC de mi-décembre 2024, la DRAAF Nouvelle Aquitaine a indiqué qu'elle donnerait les enveloppes allouées à chaque territoire courant mars 2025.

La DRAAF Nouvelle-Aquitaine a annoncé ne pas financer l'animation agricole en 2025. A ce stade, nous n'avons pas de budget pour l'année 2025 pour accompagner la réalisation des diagnostics et plans de gestion des exploitants agricoles qui souhaiteraient s'engager dans les MAEC.

Echanges :

Monsieur MAILLOS explique que la Région Nouvelle-Aquitaine a bien pris en compte les difficultés financières inhérentes à ce contexte particulier. Pour 2025, la Région financera l'animation agricole dès lors que celle-ci est réalisée en régie par la structure porteuse de l'animation. Or sur le site de la Vallée de la Dronne, cette animation agricole n'est pas réalisée en régie par EPIDOR mais cette année par les syndicats de rivières locaux dans le cadre d'une prestation.

La Région met tout en œuvre pour rétablir en 2026 une situation permettant de financer l'animation agricole dans les cas de réalisation en régie et en prestation.

Pour 2025, deux options sont posées :

- Dans le cas de la réalisation de l'animation agricole par une structure prestataire, comme c'est le cas actuellement, alors il n'y aura pas de financement de cette animation agricole et donc pas d'animation agricole proposée sur le territoire.
- Dans le cas d'une modification de la gouvernance du site, si EPIDOR et les syndicats fonctionnent en groupement de structures publiques pour l'animation du site, alors l'animation agricole est considérée comme réalisée en régie et pourrait être financée.

Monsieur MAILLOS ajoute que dans le cas où le comité de pilotage souhaiterait se positionner sur la 2^e option proposée, il faudrait alors consulter le collège des élus du COPIL pour recueillir leur avis sur ce nouveau schéma de portage de l'animation. Il faudrait bien entendu ensuite évoquer cette situation et délibérer sur le scénario adopté in fine en comité syndical de chaque structure partenaire.

Monsieur PANNETIER regrette que nous devons tous travailler dans un cadre non serein, avec des appels à projets et des dates à tenir sans cesse plus contraignantes, des annonces notamment financières faites tardivement, entraînant une animation notamment agricole réalisée sur le tard. Là encore, ce non financement de l'animation agricole en 2025 est préoccupant, corrélé à des montants pour les MAEC en 2025 annoncés comme faibles, car l'enveloppe totale de la programmation 2023/2027 semble avoir déjà été bien consommée...

Monsieur DUPRESSOIR ajoute que les élus du syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne doivent discuter de ces deux options, qui peuvent se résumer assez facilement : animation agricole en 2025 ou non. Un comité syndical est prévu fin décembre au cours duquel ce débat et une décision seront à l'ordre du jour.

Monsieur ANDRIEUX considère que le signal envoyé sur le territoire est mauvais alors que depuis le début de l'animation du site, les choses se passaient bien, et il y avait une bonne acceptation locale.

Monsieur PANNETIER explique que les élus du SABV Dronne aval doivent également approfondir cette discussion et prendre une décision sur la suite. Un comité syndical est prévu le 18 février, ce sujet sera bien évidemment à l'ordre du jour.

Madame GIVERNAUD ajoute qu'EPIDOR est favorable à ce qu'une animation agricole en 2025 puisse avoir lieu quel que soit le montant alloué aux MAEC, pour poursuivre la dynamique engagée sur le terrain, même si ce doit être avec les moyens financiers à disposition. EPIDOR est favorable à la mise en place de ce partenariat public-public avec les syndicats de rivières.

2. Animation non-agricole :

En ce qui concerne l'animation pour la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers, en 2024, deux contrats non agricoles ont fait l'objet de suivis pour mettre en place les actions de préservation des milieux :

- Contrat de Celles
- Contrat de la commune de Bourdeilles

Les syndicats ont travaillé sur le montage de deux projets de contrats Natura 2000 : un sur Brantôme et un sur la commune des Eglisottes et Chalaure.

Monsieur HOSPITAL présente le suivi des deux contrats et le montage du projet de contrat de Brantôme :

- Contrat non agricole non forestier de Bourdeilles :

Ce contrat a été signé en 2022 par la commune de Bourdeilles. Il vise à améliorer le corridor écologique en zone péri-urbaine et à diversifier des habitats au sein d'un ensemble prairial fortement dégradé.

7 actions réalisées en 2022 et 2023 :

- **1500 arbres** plantés en ripisylve, haies et bosquets
- **15 frênes** élagués en têtards
- reméandrage d'un cours d'eau sur **150 m de long**
- création d'une dépression/mare **de 350 m²**
- **2 panneaux** d'information en cours
- **40 m de génie végétal**
- implantation d'une **passerelle**
- **gestion différenciée** sur l'ensemble du site avec fauche tardive et bande tampon refuge réalisée

Coût global : environ **43 000 euros** (investissements et barèmes)

+ sensibilisation des services techniques à la gestion raisonnée à vocation écologique / support école buissonnière Bourdeilles.

En 2024, deux panneaux de sensibilisation sur les actions menées ont été élaborés et mis en place sur site.

- Contrat non agricole non forestier de Celles :

Ce contrat a été signé en 2022 par un propriétaire privé pour la conservation d'un ensemble prairial de type 6510 et d'une annexe aquatique possédant de forts atouts pour les espèces d'intérêt communautaire.

- **9,2 ha de prairie atlantique** en très bon état de conservation : fauche tardive annuelle.
- Plantation d'un **corridor de 135 m** de haie entre l'annexe aquatique et la Dronne.
- **Profilage des berges** de l'annexe aquatique pour améliorer les habitats (notamment pour la Cistude).
- **Coût global :** environ **17 000 euros** (investissements et barèmes).

- Projet de contrat non agricole non forestier de Brantôme :

Ce projet vise la restauration d'une ancienne peupleraie en habitats humides.

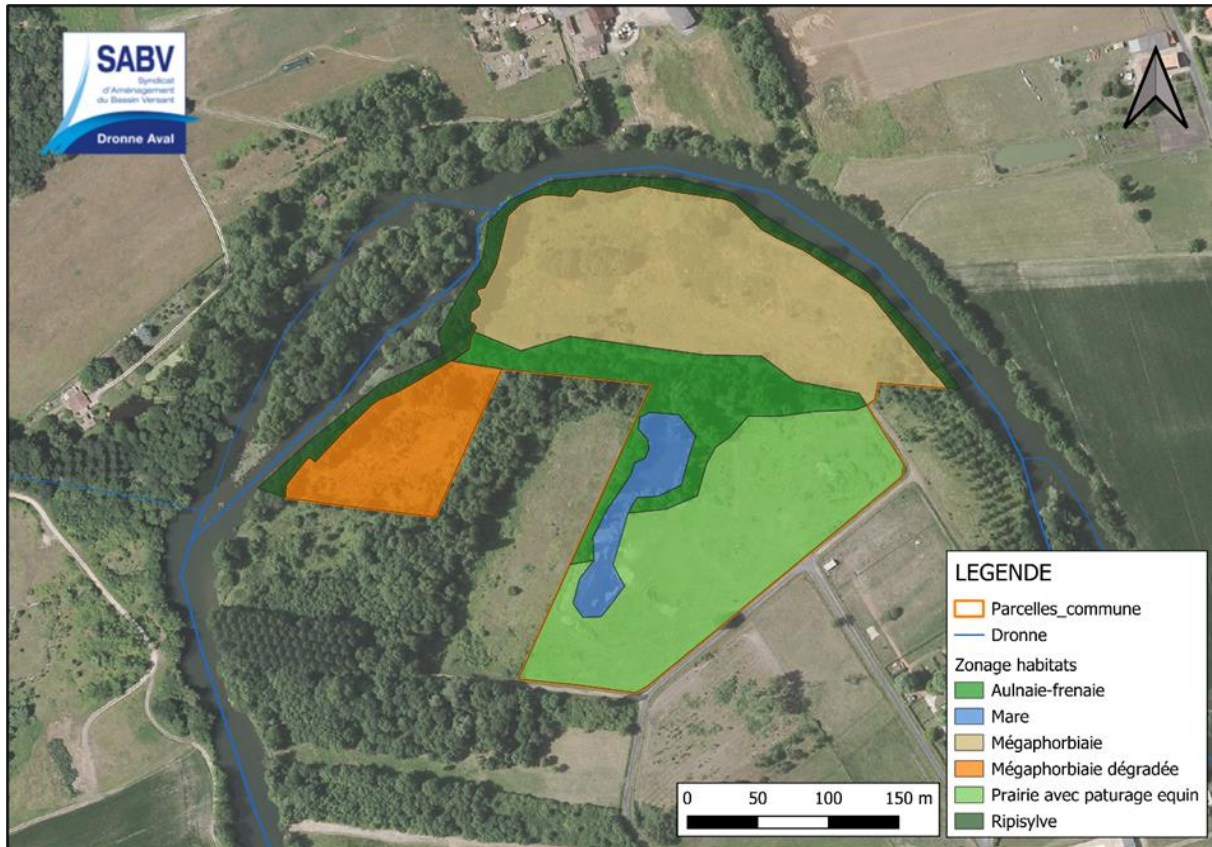
En termes de travaux, seraient envisagés : arrachage d'acacias, chantier de restauration par débroussaillage lourd, gestion différenciée par fauche tardive, plantation et entretien de haies et de ripisylves.

Monsieur BONDU du SABV Dronne aval présente le projet de contrat non agricole sur la commune des Eglisottes et Chalaure :

- Projet de Contrat non agricole non forestier des Eglisottes et Chalaure :

Le projet se situe sur des parcelles communales, en rive gauche de la Dronne, en intrados du méandre des sables du Chiron. Il concerne une surface d'environ 8 hectares.

Ce projet vise à maintenir et restaurer des habitats alluviaux en restaurant une dynamique fluviale et des corridors alluviaux fonctionnels, à maintenir des habitats de prairies et les espaces boisés.



Ce projet serait déposé dans le cadre de l'appel à projets régional de 2026.

Le projet de contrat Natura 2000 élaboré sur la commune de Bonnes en 2024 serait déposé dans le cadre de l'appel à projets régional du 1^{er} trimestre 2025, comme le projet de contrat non agricole sur Brantôme.

Echanges :

Monsieur LABOUREL fait remarquer que le format des appels à projets pour les contrats Natura 2000 entraîne une forme de mise en concurrence entre les dossiers, qui est préjudiciable aux projets.

Monsieur MAILLOS répond que la Région a mis en place des critères de sélection les plus objectifs possibles.

Monsieur LABOUREL demande pendant combien d'années après la clôture du contrat Natura 2000, il y a obligation de maintenir les milieux en l'état ?

Monsieur MAILLOS indique qu'il va se renseigner.

3. Actions de communication et de sensibilisation :

Madame GIVERNAUD rappelle l'existence d'un site Internet pour le site de la Vallée de la Dronne : <https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr> sur lequel on peut accéder notamment aux portés à connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire par commune concernée par le site. Ces données sont notamment utiles pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations des incidences ainsi que pour les documents d'urbanisme.

En 2024, EPIDOR a entamé un travail de refonte de son site Internet. Pour les parties sur Natura 2000, une nouvelle arborescence est proposée avec deux entrées dans l'accès à l'information :

- 1 entrée par site Natura 2000 dont l'animation est portée par EPIDOR (6 sites),
- 1 entrée par acteurs locaux : Agriculteurs, Forestiers, Elus, Porteurs de projet, Propriétaires fonciers, Usagers, Professeurs des écoles, collèges, lycées.

L'objectif est de pouvoir mettre en ligne ces nouvelles pages Natura 2000 en 2025.

Madame GIVERNAUD ajoute qu'en 2024, une charte graphique pour le site de la Vallée de la Dronne ainsi que des modèles de panneaux ont été créés, ceci pour participer à créer une identité graphique pour le site Natura 2000.

Monsieur HOSPITAL indique que le SRB Dronne a organisé des sorties sur le site Natura 2000 avec les lycéens du lycée agricole de Périgueux.

Pour 2025, Madame GIVERNAUD propose de travailler sur les actions de communication suivantes :

- Montage d'une journée de sensibilisation des membres du COPIL aux enjeux du site Natura 2000
- Travail sur la valorisation des démarches d'engagement dans les Chartes Natura 2000
- Création d'un dossier de « presse »/d'information Natura 2000
- Refonte des pages Natura 2000 du site internet d'EPIDOR

4. Evaluation des incidences et avis sur projets :

En 2024, EPIDOR a apporté des conseils auprès de 7 porteurs de projets :

- Projet ANC Grand Brassac ;
- Forage agricole Les Peintures ;
- Plantation arbres à Ribérac ;
- Crématorium de La Roche Chalais ;
- Seuil Aubeterre sur Dronne ;
- Plantation de peupliers à Saint-Séverin ;
- Usine Petit-Bersac

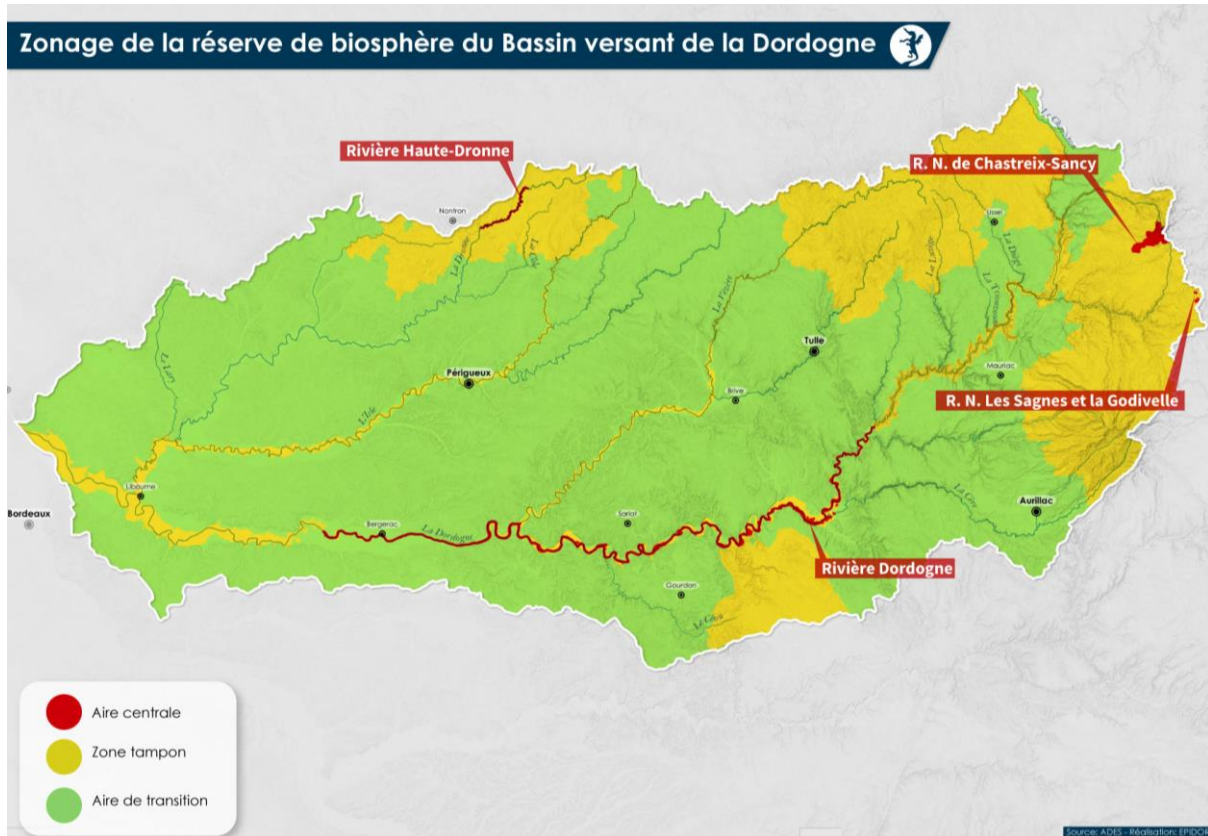
Pour rappels, le dispositif d'évaluation des incidences permet d'analyser l'impact d'activités et projets prévus en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000. La liste des activités et projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 est consultable sur les sites internet des Préfectures de la Dordogne, de Charente, de Charente-Maritime et de Gironde.

Pour la Dordogne : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Gestion-des-espaces-naturels-et-des-especes-Chasse-et-Peche/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

5. Autres actions concourant aux objectifs du Docob :

Madame GIVERNAUD laisse la parole à Madame QUETIER, chargée de mission Réserve de Biosphère et communication à EPIDOR, sur le sujet du renouvellement du label UNESCO Réserve de Biosphère pour le bassin versant de la Dordogne.

La Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne a été désignée en 2012 sur l'ensemble du bassin versant soit sur 24 000 km². En 2024, le label a été renouvelé pour 10 ans.



La Réserve de Biosphère du Bassin de la Dordogne comprend 3 zones qui s'appuient sur des protections existantes. Ainsi le label réserve de biosphère n'ajoute pas de réglementation ou de contrainte :

- L'aire centrale correspond aux secteurs sous protection forte : APPB, Réserves naturelles,
- La zone tampon correspond aux secteurs avec plans de gestion : sites Natura 2000, périmètres des parcs naturels régionaux, et sur laquelle il s'agit d'expérimenter des actions,
- L'aire de transition correspond à des secteurs sans protection particulière, sur laquelle il y a un objectif de diffusion des actions des zones tampon et centrale.

Dans la zone tampon, tous les sites Natura 2000 n'apparaissent pas intégrés actuellement.

- ⇒ **L'objectif, à court terme, serait d'intégrer le site Natura 2000 de la Vallée de la Dronne dans la zone tampon de la Réserve de Biosphère, comme le sont actuellement les sites Natura 2000 de la Vézère, de la Dordogne et de la Vallée de l'Isle.**

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage en 2025 pour valider ou non cette intégration.

6. Etudes et expertises :

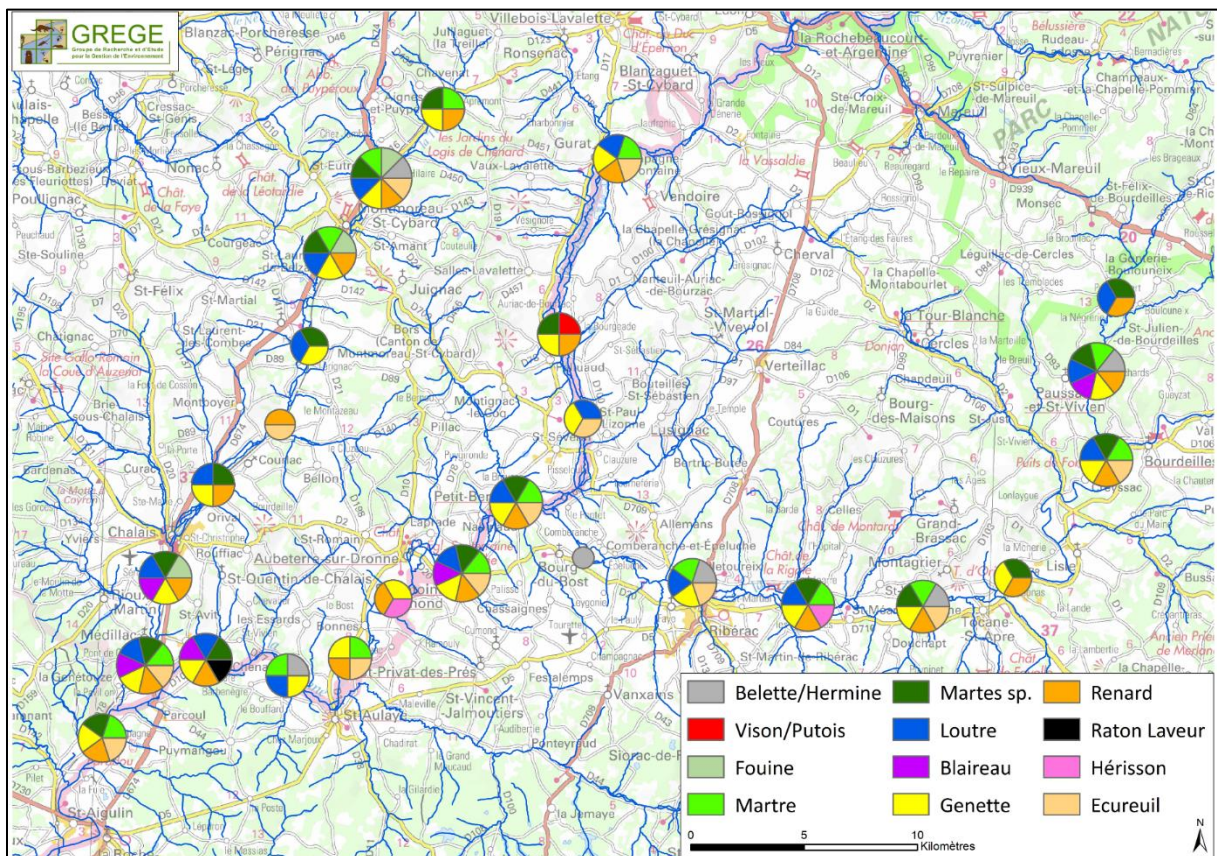
- Etude sur le Vison d'Europe :

Madame DUPUY, du GREGE, présente le travail mené en 2024 sur l'amélioration des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe.

Dans le cadre de cette étude, **64** opérations standardisées d'inventaire du Vison d'Europe sont prévues dans deux secteurs « stratégiques » avec données de présence récentes : Vallée de la Dronne et Marais poitevin. Sur la Vallée de la Dronne :

- 30 matériels le long d'un transect de 3 à 5 km de cours d'eau (ou de 3 à 5 km² de marais) ont été installés :
 - 11 tunnels à empreintes et poils.
 - 15 tubes à poils verticaux.
 - 4 pièges-photographique ciblant un tube à poils.
- Laissés pendant 2 semaines (1 pose, 1 contrôle, 1 contrôle-retrait).
- Analyses génétiques des poils captés (espèces et génotypage des individus si Vison d'Europe).

12 espèces ont été détectées, dont 6 espèces de Mustélinés :



Le Raton laveur, espèce considérée comme exotique envahissante, a été détectée sur 1 station de suivi.

4 espèces protégées ont été détectées : Loutre d'Europe, Genette, Ecureuil roux, Hérisson.

La présence du Vison n'a pas été détectée. Il existe une incertitude sur une station de suivi sur laquelle il pourrait s'agir de Putois ou de Vison...

Echanges

Monsieur PANNETIER fait remarquer que sur le site de Reyraud, il y a la présence de plusieurs individus de Loutre. C'est un bel ilot de biodiversité. Il faut travailler sur la restauration des continuités écologiques à l'aval de Reyraud, pour conforter les populations de Loutre et pour permettre au Vison de s'installer.

Monsieur MAILLOS demande s'il faut s'inquiéter de la présence du Raton-laveur. Madame DUPUY répond que lorsqu'il y a plusieurs individus sur un territoire, on organise le piégeage. Pour le moment, sur la Dronne, un seul individu a été contacté, mais il faut donc rester vigilants pour pouvoir intervenir dès que plusieurs individus seront détectés.

Monsieur DELPEYROU indique que les propriétaires chez lesquels du matériel de suivi du Vison a été installé souhaiteraient avoir des retours sur les espèces observées. Madame DUPUY répond que c'est prévu, et qu'un courrier sera adressé à chacun d'entre eux.

- Etude sur la Grande Mulette :

Monsieur LABOUREL, du CEN Nouvelle-Aquitaine, présente le travail mené par le conservatoire pour l'amélioration des connaissances sur la présence de la Grande Mulette sur la Vallée de la Dronne.

- En 2024 : Attribution d'une subvention « Fond Vert »
 - 2 axes de travail sur la période de janvier 2025 à juin 2027 :
 - Prospections terrain réparties sur 2 ans (2025 et 2026)
 - Contrôle de la gravidité (2025)

La Grande Mulette est en danger critique d'extinction. Depuis Tocane jusqu'à la confluence avec l'Isle, sur 100 kms, l'espèce est recensée (autour de 200 individus comptabilisés). Cette espèce a besoin d'un poisson hôte, notamment la Lamproie marine, pour accomplir son cycle de reproduction. La Lamproie marine n'est plus très présente sur la vallée.

Monsieur BONDU indique que MIGADO a relâché dernièrement des lamproies marines sur la commune des Eglisottes et Chalaure.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les inventaires terrain pour mieux caractériser sa répartition sur la vallée et pouvoir prendre en compte l'espèce dans les projets du territoire. Il s'agit également de connaître l'âge des individus de Grande Mulette (gravidité) pour savoir s'ils sont aptes à se reproduire.

Monsieur DUSSUTOUR remercie sincèrement le GREGE et le CEN Nouvelle-Aquitaine pour leurs interventions en comité de pilotage.

⇒ **Les éléments de ces présentations sont proposés dans le diaporama joint à ce compte rendu.**

7. Perspectives d'actions 2025 :

- Animation de la mise en œuvre des contrats agricoles
- Suivi des contrats non agricoles déposés et dépôt des contrats non agricoles de Bonnes et de Brantôme
- Accompagnement des porteurs de projets (évaluation des incidences) et avis sur projets
- Actions de communication et de sensibilisation :
 - Montage d'une journée de sensibilisation des membres du COPIL aux enjeux du site Natura 2000
 - Travail sur la valorisation des démarches d'engagement dans les Chartes Natura 2000

- Création d'un dossier de « presse »/d'information Natura 2000
- Refonte des pages Natura 2000 du site internet d'EPIDOR
- Sensibilisation sur les évaluations des incidences

Echanges :

Monsieur LABOUREL informe que le CEN Nouvelle-Aquitaine a acquis, en 2024, 20 hectares de parcelles constituées de forêts alluviales dans le site Natura 2000 à Tocane-Saint-Apre.

A l'issue de la réunion, Monsieur DUSSUTOUR remercie les participants et clôt la séance à 16h30.